



MUTUELLE

LA CFE-CGC DÉFEND

VOTRE POUVOIR D'ACHAT



Une augmentation au strict minimum



Dans un contexte de forte inflation qui pèse au quotidien sur le pouvoir d'achat des salariés et un désengagement des remboursements de la sécurité sociale vers les mutuelles,

la CFE-CGC milite pour limiter au strict minimum l'augmentation des tarifs de votre mutuelle.



Les salariés ne doivent pas supporter une hausse excessive de leurs cotisations.

La CFE-CGC défend une solution responsable, équitable et durable pour tous.



La CFE-CGC reste mobilisée pour défendre vos intérêts.





Détails des augmentations 2027 envisagées

MUTUELLE :

A l'heure actuelle, des discussions sont en cours au sein de l'assemblée nationale concernant le PLFSS (Projet de loi de finances de la sécurité sociale) visant à encore plus de désengagements de remboursements au détriment des mutuelles.

Cela impacte directement les cotisations 2027 de notre régime de santé, afin d'avoir des comptes à l'équilibre.

Tranche de salaire (brut annuel)	Cotisation 2026 (brut mensuel)	Cotisation 2027 (brut mensuel)	Augmentation (brut mensuel)
30000€	28,29€	30,99€	2,71€
45000€	34,24€	37,45€	3,21€
60000€	40,20€	43,92€	3,72€
Conjoints *	94,6€	104,53€	9,93€

* Pour les conjoints dont le revenu fiscal du foyer est inférieur à 34230€, ils pourront garder une cotisation mensuelle de 32€. La CFE-CGC a demandé de revoir ce plancher afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires potentiels. (Foyers fiscaux à faibles revenus).

PREVOYANCE :

Le régime de prévoyance de Naval Group va subir une augmentation de 2% pour palier au plafonnement des indemnités journalières par la sécurité sociale (en cas d'accident de travail et de maladie professionnelle) afin que les garanties pour les salariés ne changent pas.

Durant cette négociation, plusieurs scénarios ont été proposés :

- Forte augmentation afin de ne pas toucher aux tarifs pendant plusieurs années (pas certain)
- Baisse des garanties
- Mix des deux
- ...

La CFE-CGC, au regard du contexte de forte inflation (énergies, carburants, alimentation, etc...) a toujours défendu le strict minimum d'augmentation nécessaire au fonctionnement des régimes de santé et de prévoyance pour les salariés de Naval Group.

Prochaine réunion afin de figer les tarifs 2027 : 20 novembre 2026.

